

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 14 avril 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ÉTAIENT PRESENTS :

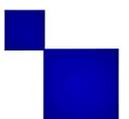
M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssef, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo, Mme Pierre

ÉTAIENT EXCUSES :

Mme Labbé donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Constant donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Denis donnant pouvoir à Mme Chaumillon
M. Sadi donnant pouvoir à M. Taïbi
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Cannarozzo
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Pierre
M. Monany donnant pouvoir à Mme Pietri
Mme Ségura-Traoré donnant pouvoir à M. Martin P-Y

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Franclet



Délibération n° 2022-IV-06 du 14 avril 2022

PLAN DE MOBILITÉ EMPLOYEUR 2022-2024 ET CONTRAT VÉLOTAF

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi d'orientation des mobilités (LOM) n°2019-1428 du 24 décembre 2019,

Vu le Plan de Protection de l'Atmosphère de la Région Île-de-France,

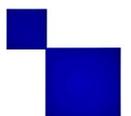
Vu le règlement de la Zone à Faibles Émissions (ZFE) métropolitaine du Grand Paris,

Vu le rapport de son président,

Les première et sixième commissions consultées,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE le Plan de mobilité employeur 2022-2024,



- APPROUVE le nouveau contrat de location Vélotaf.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura-Traoré, M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo, Mme Pierre

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.